



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Séance extraordinaire du 21 octobre 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de la municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le 21 octobre 2019 à 19h 45.

Présences : M. Mario Desbiens, maire
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller #2
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
M. Bruno Boily, conseiller # 6

Absence :

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens maire. Est également présent M. Mathieu Lapointe, directeur général.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

M. Mario Desbiens souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'AVIS DE CONVOCATION

RÉSOLUTION CM2019-206

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture et mot de bienvenue.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Nomination – poste entretien des espaces verts
4. Acceptation d'une soumission - asphalte
5. Acceptation d'une soumission- gouttières
6. Acceptation d'une soumission – nettoyage de fossé rang 7
7. Autorisation de paiement décompte no 5 Simard Honfleur
8. Autorisation – Libération de la retenue partielle no 2
9. Autorisation - rénovation de la salle de conférence
10. Levée de l'assemblée

3- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION - ASPHALTE

RÉSOLUTION CM2019-207

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

soumission de l'entreprise Dufresne Asphalte au montant de 16 250 \$ plus les taxes applicables pour les travaux suivants : correction du stationnement du centre communautaire, réparation du stationnement de la bibliothèque municipale, réparation du trottoir de l'école, installation d'une bordure pour retenir l'eau à l'entrée du chemin des Patriotes, réparation de la rue Tremblay et la réparation du dos d'âne sur la rue de La Fabrique.

4- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION - GOUTTIÈRES

RÉSOLUTION CM2019-208

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la soumission de l'entreprise Gouttières Bertrand Ouellet au montant de 1 574.50 \$ plus les taxes applicables pour l'installation des gouttières au centre communautaire.

5- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – NETTOYAGE DE FOSSÉ

RÉSOLUTION CM2019-209

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire réaliser des travaux de nettoyage de fossé en bordure du rang 7 sur une distance de 1,2 km approximativement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité deux entreprises à soumissionner :

CONSIDÉRANT QUE les offres reçues se déclinent commue suit :

Terrassement Belleau	12,00 \$ / mètre
Excavation Ouellet	12,75 \$ / mètre

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la soumission du plus bas soumissionnaire soit l'entreprise Terrassement Belleau pour un montant de 12,00 \$ du mètre linéaire.

6- AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE NO 5 RUE SIMARD - HONFLEUR

RÉSOLUTION CM2019-210

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une recommandation de paiement du décompte no 5 de la part M. Frédéric Tremblay, ingénieur au service de génie de la MRC de Lac-Saint-Jean Est;

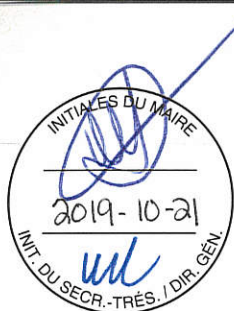
CONSIDÉRANT QUE le service de génie de la MRC de Lac-Saint-Jean Est a été mandaté par la municipalité pour la planification et la supervision des travaux de réfection de conduites des rues Simard et Honfleur;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le paiement du décompte no 5 au montant de 5 812.22 \$ taxes incluses, dont 561.69 \$ avant les taxes applicables comme retenue de 10% prévue au contrat, le tout conformément à la recommandation de M. Frédéric Tremblay, ingénieur.

7- AUTORISATION – LIBÉRATION DE LA RETENUE PARTIELLE NO 2

RÉSOLUTION CM2019-211

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une recommandation pour libérer 50% de la retenue no 2 liée au contrat pour la rue Simard et Honfleur de la part de M. Frédéric Tremblay, ingénieur au service de génie de la MRC de Lac-Sainte-Jean Est ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les documents légaux exigés dans la recommandation de paiement ;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le paiement de 50% de la retenue no 2 contractuelle à Excavation G. Larouche au montant de 9 076.65 taxes incluses.

8- RÉNOVATION – SALLE DE CONFÉRENCE

RÉSOLUTION CM2019-212

Il est proposé par Mme Suzanne, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le directeur général à rénover la salle de conférence de l'hôtel de ville et à prendre les actions nécessaires pour que prenne entière effet la présente résolution.

9- PÉRIODE DE QUESTIONS

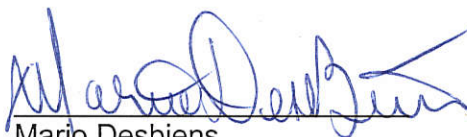
Il n'y a pas de questions qui ont été posées.

10- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CM2019-213

Attendu que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

Il est 20h 05.


Mario Desbiens,
Maire


Mathieu Lapointe,
Directeur général et
secrétaire-trésorier